

Chères et chers membres,

Voici les derniers développements de la situation.

Vous savez que décision a été prise de maintenir l'ouverture pour les cabinets de physiothérapie, en réservant toutefois vos interventions aux situations d'urgence. Nous avons cherché à définir la notion d'urgence pour la physiothérapie dans cette situation particulière, en partenariat avec l'office du médecin cantonal.

Nous sommes en attente de la confirmation par la Conseillère d'Etat de la définition retenue, que nous ne manquerons pas de vous communiquer dès réception.

En ce qui concerne les pertes financière inévitables engendrées par cette situation, voici les dernières informations que nous pouvons vous transmettre (extrait du site [admin.ch](http://www.admin.ch)) :

**Questions souvent posées au DEFR (FAQ) : Je suis travailleur indépendant – où et comment puis-je obtenir un soutien ?**

*Le Conseil fédéral a chargé l'Administration fédérale des finances d'examiner une solution pour les cas de rigueur. Dans l'immédiat, le Conseil fédéral veut débloquer 1 milliard de francs à cet effet. La mesure est conçue comme une aide d'urgence visant à assurer un pont de liquidités non seulement pour les entreprises, mais encore pour les indépendants. Ce faisant, le Conseil fédéral entend éviter une vague de faillites et garantir des emplois. Il conçoit dès lors que des personnes comme vous, qui n'avez pas droit au chômage partiel ni à des indemnités journalières, puissiez bénéficier d'un soutien rapide sans bureaucratie. Les procédures correspondantes sont encore en cours d'élaboration. Nous vous remercions de votre patience et vous invitons à vous informer aux sources suivantes :*

Le portail du Gouvernement suisse : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Le site de l'Administration fédérale des finances : <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home.html>

Vous pouvez consulter l'intégralité de la page sous ce lien :(<https://www.wbf.admin.ch/wbf/fr/home/dokumentation/coronavirus.html>)

Notre souci de pouvoir amener des réponses fiables aux questions légitimes que vous vous posez nécessite de multiples démarches que nous nous efforçons d'accomplir le plus rapidement possible. Les services auxquels nous nous adressons sont évidemment tous surchargés et cela nous amène à devoir faire preuve de patience et persévérance.

A très bientôt pour d'autres informations et pensez toujours aux mesures de protection !

Thierry Smets  
Président physiovaud